



INFORMATIONS TECHNIQUES

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR SELON LA NORME FRANÇAISE

À compter du 1er septembre 2013, conformément au décret n ° 2011-321 du Journal officiel en France, l'étiquetage des produits de construction est obligatoire. L'objectif est d'encourager l'utilisation de matériaux de construction à faibles émissions. L'absence d'étiquetage réglementaire est un délit en France.

L'étiquette réglementaire concerne la performance des produits en termes d'émissions de COV de l'air intérieur d'un bâtiment. Ces émissions sont mesurées 28 jours après l'installation, l'application ou l'incorporation dans une pièce.

Il existe 4 classes de performances (A +, A, B, C) allant de la classe A + pour les produits avec très peu ou pas de COV, à la classe C pour les produits considérés comme très émissifs. Le décret n ° 2011-321 n'affecte en aucune manière l'obligation de retirer du marché les produits de la classe C.

Le décret du 23 mars 2011 identifie formellement 10 produits chimiques présentant des risques pour la santé et l'environnement. Les valeurs du seuil ont été définies en fonction de la classe de performance des émissions.

Substances/Emissions' class	A+	A	B	C
Formaldehyde	<10	<60	<120	>120
Acetaldehyde	<200	<300	<400	>400
Toluol	<300	<450	<600	>600
Tetrachlorethene	<250	<350	<500	>500
Xylene	<200	<300	<400	>400
1,2,4-Trimethylbenzene	<1000	<1500	<2000	>2000
1,4-Dichlorobenzene	<60	<90	<120	>120
Ethylbenzene	<750	<1000	<1500	>1500
2-Butoxyethanol	<1000	<1500	<2000	>2000
Styrene	<250	<350	<500	>500
TVOC (28 days)	<1000	<1500	<2000	>2000

Dans les espaces intérieurs, il y a moins de ventilation et l'être humain est davantage soumis aux substances polluantes émises par les produits de nettoyage, les peintures, les matériaux de construction,

Pinturas Decolor

Zone Industrielle El Salvador Avenue 3ª, Parcelles 4 et 5
 Apdo. 106 – 02630 La Roda (Albacete) Espagne
 Téléphone: +34 967 44 17 14 Fax: +34 967 44 33 54
 E-mail: dptotecnico@decolor.com <http://www.decolor.com>



INFORMATIONS TECHNIQUES

les tapis, les meubles, etc. ... C'est pourquoi il est de plus en plus important de recourir à matériaux à faible teneur en substances polluantes.

PINTURAS DECOLOR, par l'intermédiaire du laboratoire accrédité "eco-INSTITUT" et de Tecnalia, a sélectionné une série de produits pour la réalisation du test d'émission de composés organiques volatils (COV) conformément à la norme ISO 16000-6 : 2006, afin d'établir une classification selon les critères établis par le décret n ° 2011-321 du 23 mars 2011 du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Les tests ont été effectués dans le laboratoire accrédité "eco-INSTITUT".

Après avoir effectué les tests de différents produits de la gamme de **PINTURAS DECOLOR**, ceux-ci ont été classifiés avec la classification **A+**, qui est la classification la plus élevée pour les émissions dans l'air intérieur.



Produits **DECOLOR** de classification **A+** :

MATE D-600
MATE MONT BLANC
MATE NIGER
MATE EXTRA
MATE INDUSTRIAL
MATE DECORATION

SATINÉ SPÉCIAL
SATINÉ MONTREAL
SATINÉ MEDITERRANEO
VELOURS

SINTRA BRILLANT
SINTRA SATINÉ
SINTRA MATE
SINTRA BLANC BRILLANT
SINTRA BLANC SATINÉ
SINTRA BLANC MATE

VERNIS AQUA INTERIEUR BRILLANT
VERNIS AQUA INTERIEUR SATINÉ
VERNIS AQUA INTERIEUR MATE

Pinturas Decolor

Zone Industrielle El Salvador Avenue 3ª, Parcelles 4 et 5
Apdo. 106 – 02630 La Roda (Albacete) Espagne
Téléphone: +34 967 44 17 14 Fax: +34 967 44 33 54
E-mail: dptotecnico@decolor.com <http://www.decolor.com>